



Le masque reste obligatoire
à partir de 6 ans

TARIFS

Une nouvelle tarification sera mise en place sur la base d'un coefficient d'effort appliqué au QF CAF/MSA de la famille.

Ce tarif comprend :

- La journée d'animation
 - Les éventuelles sorties pédagogiques (pas de supplément sortie)
 - Le déjeuner et le goûter (pas de supplément repas)
- En revanche, le prix de journée s'entend avec ou sans repas (pas de réduction si l'enfant mange à la maison).

Les prix journée sont compris entre 5,70 et
10.50 €

Prix journée = votre QF x 0.0116

1/2 journée = 60% prix journée

Forfait semaine = votre QF x 0.0463

Il n'y a pas de supplément pour le repas

Sont acceptés les chèques, chèques vacances,
chèques emploi service (CESU), virements. Nous
ne prenons plus les règlements en espèces.

- Adhésion annuelle familiale : 3 euros

Ville Auvergne utilise des outils sensiblement différents de ceux de l'Association actuelle. Aussi, nous devons vous demander de nous fournir un nouveau dossier d'inscription. Vous pouvez déjà télécharger ce dossier sur notre site internet au lien suivant :

<http://www.villeauvergne.org/formulaire-de-contact.html>

ville auvergne



L'enfant au centre de nos projets

Garkiri Chochotin

LES MERCREDIS DE SEPTEMBRE ET
OCTOBRE

Du 08/09 au 13/10

Site « LE CHOCHOTIN »

91, route des muriers

43370 Bains

Les enfants seront accueillis de 7h30 à
18h30 sur le site de Bains Un deuxième ac-
cueil sera organisé sur le site de Solignac de
7h30 à 9h et 17h45 à 18h30.

Permanence tous les mardis de 10h à 12h et
de 13h à 16h sur le site de Bains

CONTACTS

Fixe : 04-71-06-19-19

(ce numéro changera bientôt)

Directrice Eva 06-52-93-73-43

Animatrice Emma

Mail : al-solignac-bains@villeauvergne.org

REGLEMENT INTERIEUR ALSH CANTONAL DE SOLIGNAC SUR LOIRE

INSCRIPTIONS

Pour toute inscription, un dossier est à retirer soit auprès de l'ALSH soit sur le site internet de Ville auvergne. Le dossier est à remettre au plus tard le premier jour de centre de l'enfant. Ce dossier n'a pas à être refait à chaque période de vacances seuls les changements doivent être signalé (mis à jour vaccins, changement adresse ou téléphones...)

Les inscriptions se font avant chaque période d'accueil. Des dates d'inscriptions sont communiquées aux familles par mail et par plaquettes. Attention, les demandes d'inscriptions en dehors des dates communiquées ne seront satisfaites que si le nombre de places est suffisant. Les inscriptions peuvent se faire à la journée, demi-journée, avec ou sans repas.

Il est impératif de prévenir la direction en cas d'absence de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire par téléphone, mail sms ou directement au centre de loisirs ou sur le portail famille ville auvergne

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 14 ans

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il n'y a pas supplément pour les repas, les prix sont les mêmes qu'un enfant mange ou non à la cantine. Les enfants inscrits tous les jours de la semaine peuvent bénéficier d'un forfait semaine, vous devez le signaler au moment de l'inscription. Ce forfait vous engage cependant à payé les 5 jours que l'enfant vienne ou non.

Nous ne demandons pas de supplément pour les sorties tout est compté dans le prix des journées

Les factures seront distribuées par la poste (nous évitons maintenant les envois par mail).

Nous acceptons les chèques, les chèques-vacances, les tickets CESU et les virements. Nous ne prenons plus les règlements en espèces.

DISTRIBUTION DE MEDICAMENTS

Les parents doivent assurer eux-mêmes l'administration des médicaments de leur enfant, le matin ou le soir à la maison, afin de limiter au strict minimum ceux devant être pris à l'Accueil de Loisirs. En cas de nécessité absolue, les parents doivent donner une autorisation écrite de décharge. Seuls, seront administrés les médicaments prescrits par un médecin et accompagnés de l'ordonnance. Cette ordonnance devra être directement remise, avec les médicaments, aux directrices de l'Accueil de Loisirs. En aucun cas les enfants doivent avoir en leur possession des médicaments.

INFORMATION

Toute dégradation du matériel et/ou des locaux entraînera une convocation des parents.

Nous déconseillons aux enfants d'apporter des jouets ou objets personnels.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.



Ce programme d'activités est uniquement donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction :

- Du choix des enfants
- Des conditions climatiques
- Du nombre d'enfants
- Des opportunités d'animation

Afin de permettre à votre enfant de réaliser toutes les activités dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de toujours prévoir :

- Une tenue adaptée aux activités extérieures et à la météo
- Des chaussures qui ne craignent pas des jeux de plein air

Les enfants du centre de loisirs sont répartis en deux groupes :



Chamallow 3-6 ans



Tête brûlée 7-14 ans



L'accueil des enfants sur le site de Solignac sur Loire se fera à l'école publique Jean Moulin de Solignac sur Loire

Les trajets entre les 2 sites se feront par une navette unique. Il sera fait appel à un transporteur si les effectifs le nécessitent. Il est donc primordial de faire connaître suffisamment à l'avance les inscriptions des enfants afin de calibrer au plus juste le véhicule utili-